



# ESPACES PUBLICS, SÉCURITÉ, STATIONNEMENT

PRÉSENTER LES IMPACTS DE LA CRÉATION  
D'UNE COMMUNE NOUVELLE

DOCUMENT DE TRAVAIL




# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER


Il a été indiqué que des éléments pouvaient manquer dans la fiche d'identité du territoire, notamment sur les infrastructures d'assainissement, les réseaux aériens, etc. Pour autant, ces éléments ne remettent pas en cause les enjeux majeurs. Par ailleurs, il peut être difficile de comparer les différents éléments présentés dans ce portrait au regard des modes de gestion divers.


De façon générale, l'ensemble des points de vigilance et opportunités soulignés dans le portrait ont été validés. Les élus ont par ailleurs souligné que la plupart des opportunités étaient valables dans le scénario à 3 communes comme dans le scénario à 4 en étant cependant amplifié dans le second cas. Enfin, quelques éléments complémentaires ont été avancés :

- Concernant **l'offre en matière de sécurité**, une fusion de commune permettrait d'offrir de nouveaux services et de couvrir l'ensemble du territoire. Si la mise en service du tram-train permettra de relier les communes entre elle, elle s'accompagne également de nouveaux enjeux : un risque de délinquance itinérante amplifiée, stationnement à régler, auxquels une police municipale renforcée permettra de répondre de façon plus efficace. Par ailleurs, la vidéoprotection pourrait être développée sur de nouveaux secteurs en s'appuyant sur le Centre de surveillance urbain existant. Il est à noter cependant que la territorialisation des missions de la police municipale est essentielle alors que les problématiques diffèrent d'un secteur à l'autre. De même, des antennes de proximité pourraient accompagner cette territorialisation de l'offre.
- Les axes routiers traversant le territoire des quatre communes sont extrêmement congestionnés sur certains points, mais il s'agit de voiries départementales sur lesquelles les communes n'ont que peu de marges de manœuvre. Une commune nouvelle pourrait avoir davantage de poids sur les questions d'**aménagement des voiries départementales**.
- Outre la mutualisation des moyens humains pour l'entretien des espaces verts, la création d'une commune nouvelle pourrait également permettre de porter un projet de valorisation des espaces verts et des espaces naturels ambitieux. Ces espaces, et plus largement le rapport de la ville à la nature, constituent d'ores et déjà de vrais atouts et facteurs d'attractivité pour chacune des communes, qui pourraient ainsi être amplifiés, en s'inscrivant notamment dans le cadre d'un projet de territoire.

# FICHE D'IDENTITÉ

 <i>Voies communales (en km)</i>	<b>SGL</b>	72
	<b>LELV</b>	21
	<b>F</b>	25
	<b>MM</b>	17

 <i>Espaces verts (en ha)</i>	<b>SGL</b>	45
	<b>LELV</b>	9
	<b>F</b>	12
	<b>MM</b>	20

 <i>Agents Services Techniques</i>	<b>SGL</b>	27
	<b>LELV</b>	12
	<b>F</b>	10
	<b>MM</b>	5

 <i>Agents de police municipale</i>	<b>SGL</b>	28**
	<b>LELV</b>	2
	<b>F</b>	1*
	<b>MM</b>	0

 <i>Caméras de vidéosurveillance</i>	<b>SGL</b>	51
	<b>LELV</b>	0
	<b>F</b>	0
	<b>MM</b>	0

\* +1 ASVP  
 \*\* + 4 ASVP

 <i>Places de stationnement</i>	<b>SGL</b>	4 019 <sup>1</sup>	<sup>1</sup> Total places en surface et en ouvrage
	<b>LELV</b>	550 <sup>2</sup>	<sup>2</sup> Total des places gratuites
	<b>F</b>	100 <sup>3</sup>	<sup>3</sup> Total des places gratuites en centre ville
	<b>MM</b>	78 <sup>4</sup>	<sup>4</sup> Total des places gratuites

# 1. L'OFFRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (1/2)

La dotation en agents de police municipale apparait disparate entre les communes, et entraine donc une offre de service variée pour les habitants du territoire de la commune nouvelle. Le rapprochement des quatre communes, et donc la fusion des équipes de police, entrainerait le taux d'équipement suivant pour l'ensemble des habitants de la commune nouvelle : 0,6 policier pour 1 000 habitants sur l'ensemble du territoire si l'effectif demeure constant

## Nombre de policiers municipaux pour 1000 habitants



Police municipale

<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	↓	<b>0,67</b>
L'Etang-la-Ville		0,48
Fourqueux		0,24
Mareil-Marly		0
Scénario à 3 communes :		0,24
<b>Scénario à 4 communes :</b>		<b>0,57</b>



## Illustration d'une démarche déjà engagée :

A partir du 1er mai, Saint-Germain mettra à disposition de Mareil-Marly des agents de police municipale. Il s'agit actuellement d'un contrat d'un an renouvelable mais qui pourrait se pérenniser dans le cadre de la fusion. Ce partenariat devrait entrainer le recrutement de 2 policiers supplémentaires au sein de la Police Municipale de Saint-Germain-en-Laye

Notons également, en termes de sécurité, qu'à ce jour seule la ville de Saint-Germain-en-Laye possède des dispositifs de vidéo-protection : 51 caméras sont installées sur le territoire de la commune, soit environ 1,42 caméras par hectare couvert (les caméras installées sur la voie publique couvrent 32 hectares de surface).

Un poste de surveillance est aujourd'hui en place au sein de la commune de Saint-Germain-en-Laye pour assurer la gestion de ce système et des dispositifs installés.

# 1. L'OFFRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (2/2)

Suite à la présentation de cet état des lieux, sont désormais détaillés les impacts que pourrait avoir la commune nouvelle sur ces problématiques. Une liste d'opportunités (bloc vert) et de points de vigilance (bloc rouge) est ainsi présentée, en distinguant à chaque fois par un label à droite de chaque bloc si l'impact est associé au scénario à 3 communes uniquement, au scénario à 4 communes uniquement, ou bien aux deux scénarii (pour cette dernière option, il sera considéré que l'impact sera d'autant plus fort à 4 communes qu'à 3)

**OPPORTUNITÉ : Créer une nouvelle brigade de police municipale** : sur la base du futur partenariat entre Saint-Germain-en-Laye et Mareil-Marly, la commune nouvelle pourrait permettre la création d'une nouvelle brigade de Police Municipale. Ce projet associerait les ressources financières, les moyens techniques nécessaires et les policiers de Saint-Germain-en-Laye, avec les équipes des communes de l'Etang-la-Ville et de Fourqueux qui disposent d'une connaissance plus fine de leur terrain et des problématiques associées

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Renforcer l'offre de sécurité** : pour l'ensemble des habitants de la commune nouvelle, le rapprochement pourrait se concrétiser en un développement des actions de sécurité. La brigade ainsi étoffée pourrait intervenir sur le règlement des incivilités ou encore sur le renforcement des contrôles de stationnement. La mutualisation des moyens pourrait également engager une réflexion autour du développement de nouvelles offres de service comme les actions de surveillance de nuit sur les équipements municipaux

Scénario  
à 4

**POINT DE VIGILANCE : L'adaptation des effectifs de la police municipale** : le rapprochement nécessitera une augmentation certaine des effectifs de la police municipale afin de garantir un niveau de service suffisant

Scénario  
à 4

**POINT DE VIGILANCE : La sectorisation et la proximité** : le rapprochement nécessiterait la révision de la politique de sectorisation pour l'intervention des policiers municipaux sur le nouveau territoire. Par conséquent, la fusion devra envisager la conservation d'antennes de police municipale de proximité

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Développer le système de vidéoprotection/vidéosurveillance** : la mise en commun des moyens par le biais de la fusion permettrait le déploiement du système de vidéosurveillance sur le territoire de Fourqueux, l'Etang-la-Ville et Mareil-Marly. Cela susciterait au préalable une étude de coûts (le déploiement du système représente un investissement conséquent) et une réflexion autour de la possibilité de disposer du CSU existant (Centre de Surveillance Urbain), lequel pourrait se développer dans le cadre de la fusion

Scénario  
à 4

## 2. L'OFFRE EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT

Une différence de pratique existe aujourd'hui en matière de stationnement entre les communes :

- **A Fourqueux, l'Etang-la-Ville et Mareil-Marly** : les places de stationnement au sein de la commune ne font pas l'objet d'une tarification
- **A Saint-Germain-en-Laye** : les places en ouvrage et en surface font l'objet d'une tarification en centre-ville (toutes les places ne sont pas payantes hors du centre)

De plus, le manque de places de stationnement (principalement auprès des gares) est une problématique commune à Fourqueux, l'Etang-la-Ville et Mareil-Marly.

**POINT DE VIGILANCE : Le système de tarification du stationnement** : le rapprochement des collectivités ne doit pas mener à une uniformisation des dispositifs sur le modèle de Saint-Germain-en-Laye (seule commune n'adoptant pas la gratuité des places). La commune nouvelle pourrait envisager la révision de la politique de stationnement, à inclure dans une politique globale de mobilité, pour identifier les enjeux de dynamisation des centres villes et de maîtrise des espaces de stationnement (par l'identification de certaines zones gratuites)

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Mettre en place un système de réglementation du stationnement** : pour répondre à la saturation de l'offre – notamment au sein des trois collectivités hors Saint-Germain-en-Laye – et pour harmoniser les dispositifs, la commune nouvelle pourrait engager la mise en place d'un système réglementé (principalement sur les durées autorisées d'occupation d'une place de stationnement). Le renforcement de l'équipe de police municipale pourrait par ailleurs permettre d'assurer le respect de ce système de réglementation.

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Réviser les plans de circulation** : penser, à l'échelle de la commune nouvelle, un plan de circulation sur l'ensemble du territoire pour une harmonisation entre les communes et une fluidité des entrées et sorties de villes sur les frontières actuelles

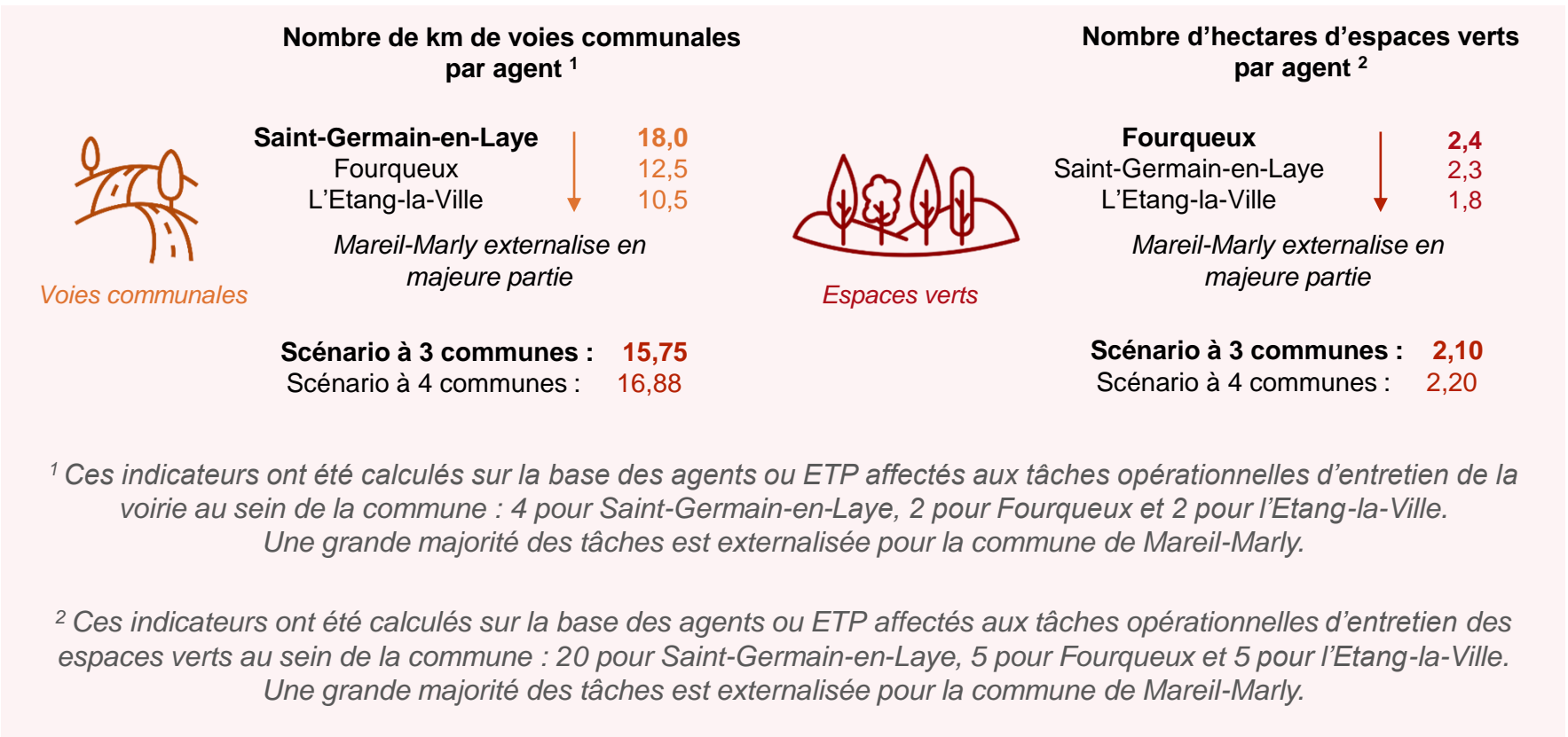
Scénarii  
à 3 et  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Développer des dispositifs de mobilité douce** : profiter d'une mise en commun des moyens pour aménager des pistes cyclables et mettre en place des vélos électriques en libre-service (et répondre aux problématiques environnementales, de circulation etc.)

Scénario  
à 4

### 3. DÉVELOPPEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS (1/3)

Concernant l'entretien des espaces publics (principalement voirie et espaces verts, mais aussi patrimoine), le dimensionnement actuel des équipes techniques permet d'envisager une mutualisation des moyens au sein de la commune nouvelle. Néanmoins, beaucoup de tâches effectuées en interne dans certaines communes (Saint-Germain-en-Laye, l'Etang-la-Ville) sont externalisées au sein des autres collectivités (à Mareil-Marly et dans une moindre mesure à Fourqueux), ce qui incite à relativiser les comparaisons en termes de dimensionnement



### 3. DÉVELOPPEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS (2/3)

Sur le volet de l'aménagement des espaces publics, les niveaux d'avancement, en fonction des projets, varient selon les collectivités :

- En termes **d'éclairage public**, chaque collectivité a procédé à la rénovation récente des points lumineux avec le remplacement des lampes à vapeur de mercure (depuis la loi de 2015)
- En termes **d'enfouissement des réseaux**, les états d'avancée diffèrent :
  - A Saint-Germain-en-Laye : enfouissement des réseaux réalisé (téléphonie, éclairage etc.)
  - A L'Etang-la-Ville et à Fourqueux : projets en cours sur certains secteurs pour l'enfouissement des réseaux (presque terminé à Fourqueux)
  - A Mareil-Marly : projet en cours sur la rue de Saint-Germain

Plusieurs enjeux, dont les projets n'ont pas encore été identifiés, concernent ensuite les collectivités comme les études sur la qualité de l'air, l'accessibilité des équipements publics, l'aménagement des sentes etc.

**OPPORTUNITÉ : Développer une politique « Nature et Ville »** : penser, à l'échelle de la commune nouvelle, à la définition de projets et d'objectifs de mise en valeur des espaces verts et naturels, par le biais de projets innovants et grâce à une mutualisation des moyens. Exemples d'actions : développement de réseaux de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire, politique de fleurissement, enfouissement des réseaux, projets de réduction des productions énergétiques, création d'un atlas de la biodiversité etc.

Scénario  
à 4

**POINT DE VIGILANCE : Le coût de la remise à niveau** : le rapprochement des communes (à 3 ou 4) entrainerait une réflexion autour de la mise à niveau de chacune sur le modèle le plus récent (sur l'enfouissement des réseaux par exemple ou la gestion des eaux pluviales) et pourrait engendrer des coûts conséquents

Scénarii  
à 3 et  
à 4



### 3. DÉVELOPPEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS (3/3)

**OPPORTUNITÉ : Développer une politique commune et à long terme autour de l'éclairage** : la fusion pourrait permettre la rédaction d'un « plan lumière » entre les collectivités (ayant toutes récemment rénové leurs points lumineux), pour envisager la rationalisation des modes de gestion en matière de maintenance préventive et curative des points lumineux, et le développement des méthodes innovantes d'éclairage (éclairage modulé en fonction de la fréquentation des espaces publics, détection de mouvement, passage en full LED etc.). La commune nouvelle pourrait s'appuyer sur le retour d'expérience de Mareil-Marly qui est passé à la LED et a mis en place l'éclairage modulé.

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Mutualiser les expertises** : profiter de l'ingénierie de chacune des équipes des services techniques et espaces verts pour développer de nouveaux projets innovants (aménagement de sentes ou gestion partagée des eaux pluviales par exemple grâce à la technicité des agents ou de services prestataires mandatés de manière commune)

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Mutualiser et optimiser les moyens** : mettre en commun les moyens affectés aux études des voiries partager un diagnostic et les différents baux de voirie sur le périmètre du nouveau territoire : identification de besoins de rénovation en commun, passation de marchés en commun (externalisation des études d'analyse de chaussées par exemple) pour réaliser des économies et alléger les procédures

Scénario  
à 3 et  
à 4

**POINT DE VIGILANCE : La garantie des spécificités communales** : l'entretien du patrimoine à 4 communes ne doit pas entraîner une uniformisation des pratiques et des aménagements. L'esprit de chaque collectivité et de ses caractéristiques patrimoniales doit être conservé. Egalement, la réalisation de l'entretien et des aménagements à une plus grande échelle doit garantir la préservation de la qualité, la fréquence régulière (notamment en cas de sous-traitance) et la réactivité des interventions. Ainsi, la fusion pourrait s'accompagner de l'élaboration d'un plan de gestion différencié des espaces ainsi que d'une catégorisation des espaces (ex : espace d'exception, espace courant, espace peu fréquenté etc.)

Scénario  
à 4